



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Madame GABORIAU

La Garlais
44590 DERVAL

REF. à rappeler sur vos correspondances

PLH2001/03/HEBERG.- MAITRISE DES NUISANCES/HT/191/MG

Nantes, le

21 MARS 2001

H. TESSIER - ☎ 02.40.99.86.00 - "Santé-Environnement"

PERMANENCE ☎ le LUNDI APRÈS-MIDI
Reçoit sur RENDEZ-VOUS

Madame,

Comme suite à votre entretien téléphonique avec un Technicien Sanitaire du service « Santé-Environnement » de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, je vous confirme que les locaux d'hébergement agréés par le service des Gîtes de France font l'objet, sauf situation spécifique, d'un avis favorable de mon service pour l'accueil de jeunes issus de structures d'éducation spéciale.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le DIRECTEUR,

L'ingénieur d'Etudes

Arnette SADIR

PS : Vos remarques et observations devront nous être obligatoirement transmises par courrier.